

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

PV n° 24 du 1^{er} mars 2018

Présents :

MM. B. MAY, L. ERAY, J. MAURIAC.

Excusés :

Mme. P. BEAURENAUD.

M. G. MARTIN, PH. LEJEUNE.

MATCHES NON JOUES

Journée du 12 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MONTIGNY 1 / VARZY 1 – n° 50312.1 – fixé le 1^{er} avril 2018

Journée du 19 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MARZY 2 / MONTIGNY 1 – n° 50318.1 – fixé le 29 avril 2018

Journée du 26 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

Match POUQUES 2 / SAINT-PIERRE 1 – n° 50188.1 – fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match LUTHENAY 2 / LA MACHINE 3 – n°50603.1 – est inversé et fixé le 1^{er} avril 2018. Le Match retour aura lieu à LUTHENAY (art 19, paragraphe 5 page 14 des règlements Ligue Bourgogne-Franche-Comté).

Journée du 18 février 2018

DEPARTEMENTAL 1

Match LUTHENAY 1 / GUERIGNY URZY 1 – n° 50005.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

Match CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1 / VAUZELLES 2 – n° 50002.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 2

Poule A

Match GARCHIZY 2 / CORBIGNY 2 – n° 50071.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

Poule B

Match LUCENAY-COSSAYE 1 / CHARRIN 1 – n° 50135.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

Match MOULINS-ENGILBERT 1 / FOURCHAMBAULT 2 – n° 50137.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 3 - Poule A

Match VAUZELLES 3 / POUILLY 1 – n° 50202.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

Match SAINT-PERE 2 / PREMERY 1 – n° 50204.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 3

Poule B

Match CHANTENAY 1 / CORANCY 1 – n°50265.2 – fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 4

Poule A

Match ARQUIAN 1 / CORVOL 1 – n° 50482.1 – fixé le 1^{er} avril 2018.

Poule B

Match SAINT-PEREUSE 1 / SAINT-SEINE 1 – n° 50547.1 – fixé le 1^{er} avril.

Match CHAMPVERT 1 / MOULINS-ENGILBERT 2 – n° 50550.1 – fixé le 1^{er} avril 2018.

Match DRUY-BEARD 2 / ANLEZY 1 – n° 50551.1 – à fixer.

Poule C

Match MARZY 3 / SUD-LOIRE-ALLIER 2 – n° 50613.1 – fixé le 1^{er} avril 2018.

Match LUTHENAY 2 / GARCHIZY 3 – n° 50617.1 – fixé le 29 avril 2018.

Journée du 25 février 2018

DEPARTEMENTAL 1

Match SAINT-PERE 1 / SNID 3 – n° 50007.2 – fixé le 1^{er} avril 2018.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Match SAINT-ELOI 1 / GARCHIZY 2 – n° 50077.2 – fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match FOURS 1 / CHANTENAY 1 – n° 50271.2 – fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule B

Match CHAMPVERT 1 / ANLEZY 1 – n° 50487.2 – fixé le 29 avril 2018

Match CERCY 2 / DRUY-BEARD 2 – n° 50492.2 fixé le 1^{er} avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match SAINT-ELOI 2 / GARCHIZY 3 – n° 50553.2 – à fixer

Journée du 4 mars 2018

DEPARTEMENTAL 3 – POULE A

Match POUILLY 1 / COSNOIS FC 1 – n° 50260.1 – fixé le 29 avril 2018.

Match CHAULGNES 1 / CLAMECY 3 – n° 50262.1 fixé le 1^{er} avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

Match CORVOL 1 / COSNOIS FC 2 – n° 50476.1 – fixé le 29 avril 2018.

COUPE DU DISTRICT

Report des matches non joués du premier tour

PREMERY D3 / SAINT-MARTIN-D'HEUILLE D4 à fixer

ENT. MON TSAUCHE-CORANCY D4 / CIE IMPHY D1 fixé le 1^{er} avril 2018

ENTRAINS D2 / CHARRIN D2 à fixer

PANNECOT-LIMANTON D4 / CORVOL D4 à fixer

ENT. MOUX-BRASSY D3 / POUQUES D1 fixé le 1^{er} avril 2018

SAINT-SEINE D4 / NARCY D2 à fixer

DEMANDE DE MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 4 mars 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match NEVERS-MAUPAS 1 / LUTHENAY 2 – n° 50610.1 – en raison de l'arrêté municipal concernant le terrain rue de la Raie (ASPTT), le match est programmé, dimanche 4 mars, à 15 h, sur le stabilisé des Senets.

Journée du 11 mars 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

Match GUERIGNY-URZY 2 / ARQUIAN 1 – n° 50429.2 – fixé le 29 avril 2018.

Accord des deux clubs et de la commission.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Journée du 18 février 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule B

Match LORMES 1 / PANNECOT-LIMANTON 1 – n° 50548.1 – La commission prend note du match perdu par PANNECOT-LIMANTON (3/0, 0 but, moins 1 point) pour en reporter le bénéfice à LORMES (3 points, 3 buts).

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match FOURCHAMBAULT 3 / CHARRIN 2 – n° 50618.1 – La commission prend note du match perdu par FOURCHAMBAULT (3/0, 0 but, moins 1 point) pour en reporter le bénéfice à CHARRIN (3 points, 3 buts).

RAPPEL REGLEMENT ARRETE MUNICIPAL

La seule transmission d'un arrêté municipal concernant l'interdiction d'utiliser les installations sportives ne suffit pas à la commission des compétitions seniors pour procéder à l'annulation des matches programmés sur le site du District.

La commission des compétitions seniors ne procédera à des reports que sur une demande du club via sa messagerie officielle. Cette demande précisera la (les) rencontre (s) dont il réclame l'annulation.

En conséquence, la commission rappelle aux clubs que, pour déclarer un terrain impraticable, il est **obligatoire** de suivre les procédures indiquées figurant aux pages 141 et 142 sur l'annuaire du District.

Dispositions complémentaires :

Une équipe senior qui aura 2 matchs à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation, sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District.

Ce terrain de remplacement pourra être le terrain de repli déclaré ou à défaut un terrain de même niveau à proximité, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Le Président,
Bernard MAY



Le secrétaire,
Jean MAURIAC



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'annuaire du District. L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.